

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 8 mars 2018

Le Conseil Municipal de la commune de BELPECH
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur VIDAL Pierre, Maire.
Convocation en date du 2 mars 2018

Présents : VIDAL Pierre, MAURETTE Sylviane, REMOLA Christophe, VILESPY Estelle,
FONTES Frédéric, FELIU Joseph, BLANC-MONTERO Nicole, FOURES Jean-Robert,
CROS Christine, MARIO Jean Christophe, ROUZES Régine, BOUSQUET Noël.

Absent excusés : BENAZETH Céline, ARMENGAUD Pierre, GUILLOSSON Laurence

Procurations :

Mme Estelle VILESPY a été désignée secrétaire de séance.

Demande ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Restauration du monument aux morts
- Subvention au collectif pour que vive la Piège

Accepté à l'unanimité

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2017
- Compte administratif 2017 budget principal et budget annexe assainissement
- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 budget principal et budget annexe assainissement
- Approbation des comptes de gestions budget principal et budget annexe assainissement
- Ouverture de crédits investissement budget principal
- Résultat de la consultation d'entreprises pour l'aménagement de l'immeuble rue Saint Jean (pharmacie et bureaux)
- Demande participation financière séjours pédagogiques Collège Mazères
- Proposition d'achat plateforme de stockage salle polyvalente
- Extension réseau public d'électricité rue des Genêts
- Renforcement BT le Pigné sur poste Bourdette avenant annexe financière
- Renforcement BT hameau de Marty sur poste MARTY
- Convention commune Belpech/CCPLM
- 2 demandes de subvention façade
- Questions diverses

Procès-verbal du 14 décembre 2017

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 à l'approbation du Conseil Municipal

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 11

Compte administratif 2017

Le compte administratif du budget principal et le compte administratif du budget annexe assainissement sont présentés au conseil municipal.

- BUDGET PRINCIPAL

Compte Administratif 2017

Fonctionnement :

Dépenses :	941 803.04 €
Recettes :	1 058 761.26 €
Résultat de l'exercice :	116 958.22 €
Résultat reporté	852 687.06 €
Excédent de clôture	969 645.28 €

Investissement :

Dépenses :	881 730.91 €
Recettes :	1 204 626.85 €
Résultat reporté	- 591 794.69 €
Solde d'exécution :	- 268 898.75 €

Restes à réaliser dépenses :	304 075.58 €
Restes à réaliser recettes	221 951.80 €
Solde	- 82 123.78 €

SOLDE GLOBAL : - 351 022,53 €

- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Compte Administratif 2017

Exploitation :

Dépenses :	44 784.72 €
Recettes :	125 736.73 €
Résultat de l'exercice :	80 952.01 €
Résultat reporté	187 243.35 €
Excédent de clôture	268 195.36 €

Investissement :

Dépenses :	29 700.35 €
Recettes :	30 513.88 €
Résultat :	813.53 €
Résultat reporté :	30 548.10 €
Résultat global :	31 361.63 €

Restes à réaliser dépenses	48 700.00 €
Restes à réaliser recettes	0 €
Solde :	-48 700.00 €
Solde global :	- 17 338.37 €

Monsieur le Maire quitte la séance et Mme Maurette 1^{ère} adjointe demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les comptes administratifs présentés.

Vote du Conseil

Budget Principal

Abstention	0
Contre	0
Pour	11

Budget annexe assainissement

Abstention	0
Contre	0
Pour	11

Affectation du résultat

Affectation du résultat budget principal

Le solde global d'investissement faisant apparaître un montant négatif de **351 022,53 €** (la prévision budgétaire était de : 493 240.60 €), il y a lieu d'affecter cette somme du résultat de fonctionnement en investissement.

Monsieur le Maire propose la répartition du résultat de fonctionnement suivante :

1068 : affectation du résultat	351 022.53 €
002 : résultat de fonctionnement reporté	618 622.75 €

Vote du Conseil

Abstention	0
Contre	0
Pour	12

Affectation du résultat budget annexe assainissement

Le solde global d'investissement faisant apparaître un montant négatif de **17 338.37€**, (la prévision budgétaire était de : 18 000 €), il y a lieu d'affecter cette somme du résultat de fonctionnement en investissement.

Monsieur le Maire propose la répartition du résultat de fonctionnement suivante :

1068 : affectation du résultat	17 338.37 €
002 : résultat de fonctionnement reporté	250 856.99 €

Ces montants seront intégrés au budget principal

Vote du Conseil

Abstention	0
Contre	0
Pour	12

Compte de gestion 2017

Approbation du compte de gestion 2017 budget principal

Monsieur le maire précise qu'il s'est assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2017 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer :

Vote du Conseil

Abstention	0
Contre	0
Pour	12

Approbation du compte de gestion 2017 budget annexe assainissement

Monsieur le Maire précise qu'il s'est assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2017 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer :

Vote du Conseil

Abstention	0
Contre	0
Pour	12

Ouverture de crédits d'investissement au budget principal

RAPPEL : conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, **l'exécutif d'une collectivité** est en droit, jusqu'à l'adoption du son budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

De plus, il est en droit de mandater les dépenses afférentes aux remboursements en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Par contre, **il ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**, que dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, **et sur autorisation de l'organe délibérant.**

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Budget principal :

Montant budgété - dépenses d'investissement 2017 : 797 220.87 €

Conformément aux textes applicables, il est possible au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 199 305.22 €.

Afin de ne pas prendre de retard et de ne pas pénaliser les fournisseurs, il convient d'autoriser les ouvertures de crédits suivantes :

Chapitre 21 : 99 305.22 €
Chapitre 23 : 100 000.00 €

Vote du Conseil :

Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	12

Résultat de la consultation d'entreprises pour l'aménagement de l'immeuble rue Saint Jean (pharmacie et bureaux)

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation des entreprises :

Nous avons reçu 31 offres dont 2 offres électroniques. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 26 février 2018 à 14 h afin de procéder à l'ouverture des enveloppes.

La commission a demandé au cabinet d'architecte Christophe PELOUS, maître d'œuvre, d'analyser l'ensemble des offres et de négocier avec toutes les entreprises.

Le 7 mars 2018 le rapport d'analyse a été présenté à la commission.

Le résultat définitif de l'analyse a permis à la commission d'analyse de porter son choix sur les entreprises suivantes :

<i>lots</i>	<i>Entreprises</i>	<i>Montant H.T. en €</i>	<i>Montant H.T. de l'estimatif en €</i>
Lot n° 1 –démolition gros œuvre	<i>S.A.S. ZANELLA Castelnaudary</i>	<i>94 968.50</i>	<i>90 000.00</i>
Lot n° 2 – étanchéité	<i>EPE</i>	<i>11 500.00 option membrane PVC</i>	<i>15 000.00</i>
Lot n° 3 – menuiserie extérieure	<i>PRIMALU</i>	<i>28 592.00</i>	<i>32 000.00</i>
Lot n° 4 – plâtrerie faux plafond	<i>PEREIRA</i>	<i>14 598.38</i>	<i>15 000.00</i>
lot n° 5 – menuiserie intérieures	<i>CLERC</i>	<i>14 500.89</i>	<i>15 000.00</i>
Lot n° 6 – Electricité	<i>E2CM</i>	<i>29 000.00</i>	<i>30 000.00</i>
Lot n° 7 – plomberie - CVC	<i>VAISSIERE & Fils</i>	<i>36 018.00</i>	<i>37 500.00</i>
Lot n° 8 – Revêtement sols durs	<i>CARRELAGE AUDOIS</i>	<i>11 371.00</i>	<i>14000.00</i>
Lot n° 9 – revêtement sols souples - peinture	<i>FONTES</i>	<i>14 255.00</i>	<i>17 000.00</i>
Lot n° 10 - ascenseur	<i>OTIS</i>	<i>18 500.00</i>	<i>19 500.00</i>
<i>total</i>		<i>273 303.77</i>	<i>285 000.00</i>

Monsieur le Maire soumet la proposition de la commission d'analyse des plis au vote du Conseil Municipal et sollicite l'autorisation de signer les marchés avec les entreprises.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

Demande participation financière séjours pédagogiques Collège Mazères

Deux demandes de participation financière au titre de deux séjours pédagogiques organisés par le Collège de Mazères nous ont été déposées.

Séjour en Andalousie du 7 au 13 avril 2018

Elèves de 4^{ème} : 7 enfants de Belpech
Coût du séjour pour les familles 310 €

Proposition de participation : 50 € / enfant soit 350 €

Vote du Conseil

Abstention 0
Contre 0
Pour 12

Séjour en Italie du 8 au 13 avril 2018

Mme Estelle Vilespy et M. Jean Christophe Mario concernés par ce sujet du fait de la participation de leurs enfants au voyage ont quitté la salle

Elèves latinistes 12 enfants de Belpech
Coût du séjour pour les familles 260 €

Proposition de participation : 50 €/enfant soit 600 €

Vote du Conseil

Abstention 0
Contre 0
Pour 10

Proposition d'achat plateforme de stockage salle polyvalente

Mme Vilespy expose que le local de stockage du matériel à la salle polyvalente (au fond à droite) pourrait être aménagé afin d'optimiser au maximum l'espace.

Elle a demandé des devis pour la mise en place d'une plateforme de stockage en hauteur.

Deux propositions sont présentées au conseil municipal :

- Manutan collectivités : 4 479.01 € H.T. + montage 3 281.25 € H.T. + port 875 €
- OPS : 4 349 € à monter soi même

Mme Vilespy précise qu'un technicien de chez Manutan s'est déplacé afin de prendre les mesures nécessaires et d'adapter au mieux la mezzanine industrielle par rapport à la pièce. L'autre fournisseur ne propose pas le montage.

Après débat le conseil municipal :

- Considérant que cet achat permettra le stockage du matériel de la salle polyvalente (tables chaises tréteaux...), se prononce favorablement.

- Considérant que le montage nécessite une bonne connaissance du matériel et un équipement spécifique de levage et d'ajustage opte pour la proposition de MANUTAN avec montage effectué par la société.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
 Contre : 0
 Pour : 12

Extension réseau public d'électricité rue des Genêts

Monsieur le Maire rappelle que M. Query a obtenu un certificat d'urbanisme pour la construction d'une maison individuelle sur la parcelle ZX 264. Cette parcelle étant située dans une zone urbanisée la commune se doit d'amener les réseaux en bordure de propriété. En ce qui concerne l'alimentation en énergie électrique une étude a été effectuée par le SYADEN. Le montant de la participation aux travaux d'extension s'élèvent à 6 354 € H.T. pour la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce sujet

Vote du Conseil :

Abstention : 0
 Contre : 0
 Pour : 12

Renforcement BT le Pigné sur poste Bourdette avenant annexe financière

Par délibération en date du 23 mars 2017 le conseil municipal avait adopté le projet de renforcement BT le Pigné sur poste Bourdette pour un montant de 39 600 € T.T.C. avec une participation de la commune de 1 650 € et 300 € pour l'éclairage public.

Les travaux réalisés dans le cadre de ce projet ont engendré une modification des coûts par rapport à l'estimation.

La participation de la commune s'élèvera à 3 025 € et il n'y a pas de participation pour l'éclairage public.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur cet avenant.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
 Contre : 0
 Pour : 12

Renforcement BT hameau de Marty sur poste Marty

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 il avait évoqué le projet d'amélioration de la basse tension au Hameau de Marty. M. FORGUE du Syaden a réalisé une étude. Les lignes électriques actuelles seront déposées. De nouvelles lignes en torsadé seront positionnées de telle sorte que les câbles ne traversent plus les parcelles privées.

Le coût prévisionnel de cette opération pour la commune serait de 2 950 €

En ce qui concerne l'éclairage public le coût estimé est de 6 840 € avec une subvention du SYADEN de 3 420 €. Il faudra également prévoir des supports pour l'éclairage public.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur ce projet.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
 Contre : 0
 Pour : 12

Convention commune Belpech/CCPLM

Dans le cadre des chantiers d'insertion effectués par la Communauté de Communes, une équipe a travaillé à la restauration du mur du cimetière.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer une convention de mise à disposition de l'équipe de salariés insertion de la CCPLM. Le montant de cette mise à disposition est de 2 850 €.

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

Demande subventions façade

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu deux demandes de subvention façade :

- Monsieur PARAIRE Louis pour la maison située 20 rue Saint Jean

29.50 m ² de façade à 20 €	590 €
20 m ² peinture à 11 €	220 €
Total	810 €

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

- Monsieur LAFUSTE Yann pour la maison située Rue René Cassin

100 m² 20 € soit 2 000 €

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

Restauration du monument aux morts

Estelle Vilespy rappelle que par délibération en date du 26 octobre 2017 le conseil municipal avait sollicité des financements pour les travaux à effectuer au monument aux morts auprès de la DRAC, de l'ONACVG, du Souvenir Français et du Département.

L'ONACVG et le Souvenir Français nous ont alloué 1 600 € chacun.

La DRAC ne viendra pas en financement car le monument est inscrit mais pas protégé.

Nous sommes en attente de la réponse du Département

Nous avons demandé 3 devis :

Dallages et Parements du Lauragais : M. RIBET	14 362.52 € H.T.
Chevrin Géli	27 611.99 € H.T.
Entreprise FLAMAND	18 331.70 € H.T.

La Société d'Histoire étant partenaire du projet, les différentes propositions ont été étudiées avec Auguste Armengaud, Président de l'Association. Il est proposé de retenir l'entreprise Dallage et Parements du Lauragais, M. RIBET

Estelle Vilesy indique également qu'un devis avait été demandé pour la pose d'une stèle du Souvenir et de la Paix avec une colombe symbolisant « la paix », sculptée dans de la pierre blanche et qui serait posée dans un des massifs du monument aux morts. Le coût s'élève à 1 860 € H.T. Elle précise que cette stèle peut être posée ultérieurement.

Le plus urgent en raison du temps imparti pour la réalisation des travaux (entre le 8 mai et le 11 novembre) est de savoir si l'on engage les travaux de restauration du monument et de faire le choix de l'entreprise qui réalisera ces travaux.

Le conseil municipal après échanges décide de programmer la restauration du monument et la pose de la stèle du Souvenir et de la Paix et retient la proposition de l'entreprise RIBET

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

Subvention au collectif pour que vive la Piège

Afin de venir en aide au collectif pour que vive la Piège qui défend les intérêts de notre région afin qu'elle soit réintégrée en zone défavorisée Monsieur le Maire demande de voter une subvention. Après débat il est proposé d'allouer la somme de 500 €

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25.

Le Maire :
Pierre VIDAL

